



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

DU JEUDI 06 AVRIL 2017

LOCAUX CMCAS MELUN

CR N° 94



PRESENTS : MM. CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, JONARD Alain, HAAS Daniel
MME MEROT Muguette

ABSENT EXCUSE : M. ELLUL Simon.

Ordre du jour :

- Approbation PV N°93.
- La vie des sections
- Point financier
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h00.

1. APPROBATION PV N°93.

Aucune remarque n'étant faite sur le contenu du document, celui-ci est approuvé pour diffusion.

2. LA VIE DES SECTIONS

A ce jour, il n'y a pas de nouvelle des actions faites ou restant à faire par les sections qui ont annoncé leur fermeture (Zumba et Course à Pied). Le Président va les relancer par mail.

Certaines sections n'ont toujours pas réglé leurs cotisations au COSEG. Il s'agit des sections : badminton, fitness, plongée, rock, step, tennis, volley, vtt et yoga.

D'une manière générale et pour le bon fonctionnement du club, il serait souhaitable que certaines sections n'attendent pas systématiquement une relance pour réaliser les actions qui leurs sont demandées.

Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général a finalement été transmis le 11 mars après que la section plongée nous ait envoyé les documents manquants.

Les emprunts de véhicules auprès de la CMCAS ne pourront plus se faire sur une semaine complète mais uniquement sur un WE. Cela concerne le minibus (Traffic 9 places) qui est le dernier véhicule restant.

3. POINT FINANCIER

Le trésorier présente au Bureau les tableaux de la situation financière.

A ce jour, 4 chèques ne sont pas déposés en banque. Ce qui donnera, après opération, des soldes de 8850 € pour le compte courant et de 3390 € pour le Livret Bleu.

Il reste à venir 936 € de cotisations non réglées par les sections et les soldes des sections Zumba et Course à Pied après leur fermeture.

Du côté des dépenses, une sortie est à venir pour la piscine : 1490€ dont la section plongée reversera 40 % au Club.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Cotisation COSEG

Une section pose la question de savoir pourquoi les cotisations du COSEG ne sont pas sur les mêmes bases que le versement des subventions.

Rappel des règles :

1°) Les subventions sont calculées sur la base de l'effectif qui est communiqué dans le dossier de bilan et de demande de subvention que les sections adressent début janvier.

2°) Les cotisations COSEG versées par les sections au club sont calculées sur la base des effectifs du dossier remis **l'année d'avant**.

Ce système a été mis en place car il arrivait que des effectifs fluctuent en cours d'années et que des ajustements de subventions soient à faire. Pour ne pas faire "d'épicerie" ensuite en réclamant 3€ (ou 6€) au coup par coup pour la cotisation COSEG, il est beaucoup plus simple et non pénalisant pour les sections de calculer les cotisations COSEG sur les effectifs d'un exercice fini (dans le dossier transmis en janvier, l'effectif communiqué est celui de l'exercice en cours).

C'est donc la méthode qui est en place et qui est appliquée.

- Adhérent saisonnier

Une question concernait les personnes qui ne sont présentes que temporairement sur un site et qui participent aux activités.

Pour les personnes présentes temporairement (stagiaires de courte durée, travail d'été, ...), il n'y pas de cotisation de demandée aux sections car il n'y pas de subvention de versée. C'est aux sections elles-mêmes de gérer ces adhérents "épisodiques".

Pour les thésards (ou les personnes qui restent plus d'un an), ils sont de fait OD et sont à enregistrer sur les listes des adhérents des sections. La cotisation pour le COSEG sera demandée et les sections bénéficieront de la subvention.

- Fête de la CMCAS

La fête se déroulera le 10/09 à Bois le Roi. Un stand "Commission Sport" sera mis en place où le COSEG sera représenté.

Au niveau des activités, la section Randonnée organise une sortie ce jour-là avec départ de Bois le Roi (parking des véhicules à l'UCPA).

Les sections qui le souhaitent, peuvent s'associer à la fête de la CMCAS en proposant une activité ou en étant sur le stand pour présenter leur activité.

Merci de nous le faire savoir.

- Site internet

Le club envisage de se doter d'un site internet qui aurait vocation à être plus un centre de documentation et d'archive. Les sections pourront y trouver les Statuts, le Règlement Intérieur, la composition des différentes institutions (Bureau, Codir), des informations sur la création d'une section ou sur la fermeture, les CR des réunions de Bureau et les PV d'AG, ... Les sections pourront également au travers de ce site, écrire au Bureau et transmettre les coordonnées des nouveaux membres entrant dans leur Bureau.

Daniel fait une présentation du contenu du site proposé au Bureau. Celui est adopté.

L'adresse : <http://coseg77.free.fr>

Accessible aussi directement avec le QR code au début du document.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques ou vos demandes sur son contenu.

Prochaine réunion du Bureau, le 31 mai.